

DEC140464DR07

Décision portant cessation de fonctions de M. Lotfi BERGUIGA, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité USR3010 intitulée « Laboratoire Joliot-Curie ».

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC100030DR07** du **01/02/2010** portant nomination de **M. Lotfi BERGUIGA** aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) par **M. Lotfi BERGUIGA**, dans l'unité du CNRS **USR3010**, à compter du **01/02/2014**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **14/02/2014**.
Le directeur de l'unité
Bertrand FOURCADE

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS